



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 69184

Texte de la question

M. Philippe Pemezec * souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés de négociation entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales de la convention d'objectifs et de gestion. En effet, la présidente du conseil d'administration de cet organisme national s'inquiète des éventuelles restrictions budgétaires à l'égard de la branche famille. Les dotations d'action sociale permettent notamment aux caisses l'allocation familiales de conclure avec les collectivités locales des contrats enfance et des contrats libre temps, médiation familiale, réforme de l'aide à domicile. Ainsi, la restriction budgétaire annoncée contraindrait la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine à restreindre son action mettant par là même en difficulté de nombreuses structures. En conséquence il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être engagées pour que les familles ne soient pas pénalisées lors de la conclusion des négociations.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale des allocations familiales et l'État pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, portant plus particulièrement sur l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche, sont terminées. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est maintenant en mesure de préciser que, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettront de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires seront réalisées sur la période 2005-2008. 15 000 places supplémentaires seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements seront tenus et intégrés dans la future convention d'objectifs et de gestion dont la signature interviendra dans la deuxième quinzaine du mois de juillet. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Pemezec](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69184

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6572

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7741